

Quels sont les bénéfices apportés par les services d'inspection accrédités pour les gouvernements et régulateurs ?



global trust
Testing – Calibration – Inspection



Quels sont les bénéfices apportés par les services d'inspection accrédités pour les gouvernements et régulateurs ?

Les gouvernements et régulateurs doivent sans cesse prendre des décisions liées à :

- La protection de la santé et du bien-être des consommateurs et du grand public,
- La protection de l'environnement,
- Le développement de nouvelles lois et exigences,
- La vérification du respect des exigences réglementaires et légales.

Pour des décisions avisées, un certain niveau de confiance dans la précision, la fiabilité et l'impartialité des résultats des organismes d'inspection est nécessaire. Travailler avec un organisme d'inspection accrédité permet d'établir et de garantir cette confiance.

Lorsqu'un organisme d'inspection est accrédité par un organisme d'accréditation reconnu, il a démontré avoir atteint un niveau de compétences techniques lui permettant de réaliser des activités d'inspection spécifiques.

L'accréditation apporte l'assurance que l'organisme d'inspection est capable de fournir des résultats sur lesquels les gouvernements peuvent s'appuyer afin de répondre à leurs responsabilités réglementaires et légales. Faire appel à un organisme d'inspection accrédité est un avantage pour les gouvernements et régulateurs puisqu'il permet de :

- Développer la confiance dans les informations issues d'une inspection, sur lesquelles s'appuient les décisions politiques et les plans d'action qui en découlent,
- Fournir aux gouvernements une attestation indépendante (tierce partie) basée sur une norme reconnue au niveau international,
- Réduire les incertitudes liées aux prises de décision ayant un impact sur la protection de la santé et de l'environnement,
- Augmenter la confiance du grand public car l'accréditation est un système éprouvé et reconnu,
- Éliminer les doubles inspections et améliorer l'efficacité de la procédure d'évaluation (pouvant ainsi réduire les coûts).

Utiliser des organismes d'inspection accrédités favorise également le développement du commerce et la croissance de l'économie. La procédure d'accréditation repose sur une approche uniforme pour confirmer la compétence de l'organisme d'inspection, une approche acceptée et mise en place dans de nombreux pays. L'accord multilatéral (mutual recognition arrangement, MRA) d'ILAC, signé en 2012, se base sur des pratiques d'inspection reconnues et acceptées au niveau international.

Les rapports d'inspection émis par les organismes accrédités peuvent faciliter l'acceptation des biens entre les pays, permettant ainsi de réaliser des économies en réduisant ou éliminant le besoin de réitérer des inspections.

Qu'est-ce que l'inspection ?

L'inspection est une activité essentielle pour s'assurer de la sécurité opérationnelle de nombreux objets utilisés quotidiennement. La sécurité alimentaire en est un parfait exemple, tout comme les grues, les chaudières et les équipements sous pression utilisés sur le lieu de travail. La compétence des services d'inspection employés par les autorités nationales, internationales et autres organisations, pour s'assurer que les exigences réglementaires sont respectées, est souvent garantie par l'accréditation.

L'inspection est l'examen de la conception d'un produit, service, procédure ou installation, permettant de déterminer sa conformité avec des exigences générales ou spécifiques. De nombreux types d'inspection comprennent un jugement professionnel pour la conformité à des normes ou des exigences générales. Les organismes d'inspection doivent démontrer à l'accréditeur qu'ils détiennent les compétences nécessaires pour réaliser les tâches demandées avant d'obtenir l'accréditation.

Il existe un lien étroit entre l'inspection, les essais et le mesurage. L'inspection comprend des examens réalisés par du personnel compétent, utilisant des techniques telles que :

- Examen visuel,
- Comparaison visuelle à partir de critères définis,
- Vérifications dimensionnelles,
- Examen à l'aide de jauges ou d'instruments de mesure.

Les activités bénéficiant de l'accréditation incluent entre autres l'inspection des équipements sous pression, les grues et transports par câbles de personnes, l'inspection des structures en mer pour l'exploration et la production du pétrole et du gaz, l'inspection des équipements mécaniques, les tests non-destructifs, l'inspection de la viande, des produits laitiers et autres produits alimentaires, l'inspection de la bio-sécurité et autres contrôles des douanes...

Les critères utilisés par les signataires de l'accord multilatéral d'ILAC concernant l'accréditation des organismes d'inspection sont ceux de la norme ISO/CEI 17020, *Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection.*

Comment fonctionne l'accréditation ?

Les organismes d'inspection peuvent avoir seulement une partie ou toutes leurs activités accréditées. Le processus d'accréditation s'appuie sur l'évaluation des inspections réalisées par des spécialistes (évaluateurs) du domaine technique concerné. Les critères se basent sur la norme internationalement reconnue ISO/CEI 17020, utilisée pour attester la compétence des organismes d'inspection à travers le monde et intégrant un examen minutieux de tous les éléments constitutifs d'un organisme d'inspection contribuant à la réalisation de rapports précis et fiables, dont :

- La compétence technique du personnel (dont les qualifications, les formations et l'expérience),
- La justesse des méthodes d'inspection,
- L'utilisation d'un équipement approprié (correctement étalonné et entretenu),
- Des garanties en matière d'impartialité et de confidentialité,
- Un code de conduite et les procédures pour un travail réalisé en toute sécurité,
- Les procédures d'assurance de la qualité en vigueur.

L'accréditation des organismes d'inspection se base sur des critères et procédures développées spécifiquement pour valider les compétences techniques. Les évaluateurs techniques mènent une évaluation minutieuse de tous les facteurs d'une mission d'inspection pouvant avoir un impact sur la fiabilité des résultats.

A la fin de l'évaluation par un organisme d'accréditation, un rapport détaillé est présenté à l'organisme d'inspection, mettant en avant les points nécessitant une attention particulière et une action corrective avant toute prise de décisions d'accréditation.

Une fois l'accréditation obtenue, les organismes d'inspection sont réévalués régulièrement afin de s'assurer de la continuité du respect des exigences et de vérifier que le bon fonctionnement est maintenu.

Tous ces facteurs contribuent à la compétence technique des organismes d'inspection pour réaliser des activités d'inspection spécifiques.



Comment savoir si un organisme d'inspection est accrédité ?

Les organismes d'inspection accrédités sont autorisés à émettre des rapports d'inspection ou des certificats portant une marque d'accréditation ou une référence textuelle indiquant leur accréditation. Les utilisateurs des services d'inspection doivent également vérifier avec l'organisme en question les inspections spécifiques pour lesquelles il est accrédité. Ceci est spécifié dans leur portée d'accréditation, qui peut être fournie par l'organisme d'inspection sur demande et qui se trouve sur le site Internet de l'organisme d'accréditation.

Et si l'organisme d'inspection est certifié ISO 9001 ?

Les organismes d'inspection peuvent être audités et certifiés sur des normes internationales de systèmes de management telles que l'ISO 9001. Cette norme est largement utilisée au sein des sociétés pour évaluer les systèmes de management de la qualité de leurs produits ou services. La certification ISO 9001 d'une entreprise confirme le respect de son système de management de la qualité aux exigences de la norme mais n'inclut pas les exigences de compétences techniques et d'impartialité des organismes d'inspection.

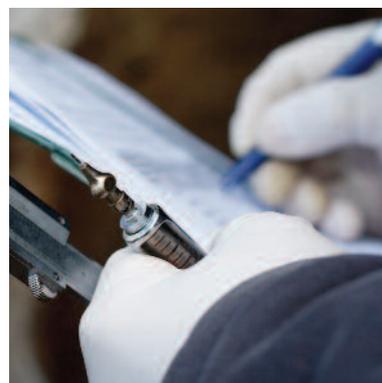


global trust
Testing – Calibration – Inspection

Développer la reconnaissance internationale des produits et services

Les organismes d'accréditation à travers le monde, reconnus compétents lors d'évaluations par leurs pairs, ont signé un accord développant la reconnaissance des produits et services au-delà des frontières. L'objectif de l'accord multilatéral d'ILAC concernant l'inspection est de créer un cadre global favorisant le développement du commerce international en supprimant les barrières techniques.

Cet accord fonctionne comme une « marque d'approbation » reconnue à l'international pour démontrer la conformité aux normes et exigences. Ainsi, comme les décisions se basent sur des rapports d'inspection fiables, le risque est réduit. La duplication est également limitée car les rapports d'inspection inclus dans la soumission des produits pour approbation peuvent être acceptés avec confiance sans nouvelle inspection. De nombreux prescripteurs, tels que les agences gouvernementales, reconnaissent l'importance de programmes d'accréditation fiables développés conformément aux normes internationales. L'accréditation ainsi que l'accord multilatéral d'ILAC aident les régulateurs à répondre à leurs propres responsabilités législatives en proposant un système reconnu internationalement pour la reconnaissance des rapports d'inspection accrédités.



Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur les organismes d'inspection accrédités, vous pouvez contacter votre organisme d'accréditation reconnu par International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC). Pour savoir si votre pays dispose d'un ou plusieurs organismes d'accréditation en inspection, rendez-vous sur le site Internet d'ILAC, www.ilac.org

A propos d'ILAC

Instance suprême en matière d'accréditation des laboratoires et des organismes d'inspection, ILAC réunit des organismes d'accréditation et des institutions affiliées du monde entier. Son site Internet www.ilac.org propose de nombreux renseignements sur l'accréditation des laboratoires et organismes d'inspection ainsi que les coordonnées de ses membres à travers le monde.

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :

Le secrétariat d'ILAC

PO Box 7507

Silverwater

NSW 2128

Australia

Fax : +61 2 9736 8373

Email : ilac@nata.com.au

Site Internet : www.ilac.org

© Copyright ILAC 2012

L'ILAC accepte les demandes provenant d'organismes qui souhaitent reproduire ses publications, en tout ou en partie, à des fins d'information, de normalisation, d'accréditation ou d'amélioration des pratiques de laboratoire, ou à toute autre fin qui cadre avec sa mission ou son domaine de compétence.

Les organismes qui veulent soumettre une demande de reproduction des publications de l'ILAC doivent communiquer avec le président ou le secrétariat de l'ILAC, par écrit ou électroniquement (par email par exemple). Toute autorisation consentie par l'ILAC vise la reproduction des seuls documents indiqués dans la demande initiale. Toute modification dans l'utilisation des documents doit être notifiée en amont par écrit à ILAC afin d'en obtenir l'autorisation.